

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère des affaires sociales  
et de la santé

## ARRETE

portant composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement  
d'ingénieurs d'études sanitaires au titre de l'année 2016

### **La ministre des affaires sociales et de la santé,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études sanitaires et notamment ses articles 4 (1<sup>er</sup> alinéa), 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2007 modifié fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ;

## ARRETE :

### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ouverts au titre de l'année 2016 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme CAAMANO Delphine

Ingénieure en chef du génie sanitaire à la  
direction générale de la santé - Présidente

M. DECHAUX Eric

Ingénieur en chef du génie sanitaire à l'autorité  
de sûreté nucléaire

Mme FLOCH-BARNEAUD Adeline	Ingénieure du génie sanitaire à l'Ecole des hautes études en santé publique
M. HERBRETEAU Nicolas	Ingénieur d'études sanitaires principal à l'agence régionale de santé d'Ile de France
Mme MALLET Nathalie	Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé d'Ile de France
M. PAVAGEAU Yannick	Ingénieur du génie sanitaire à la direction générale de la santé
Mme SIMON-DELAVELLE Frédérique	Inspectrice des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales

En cas d'indisponibilité de la Présidente du jury, cette fonction sera assurée par Madame SIMON-DELAVELLE Frédérique.

## Article 2

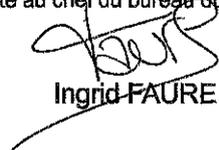
Ces concours sont classés dans le groupe II.

## Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **1 5 MARS 2016**

L'adjointe au chef du bureau du recrutement

  
Ingrid FAURE